

## Règlement du concours régional de littérature jeunesse « *Bébé Lecteur* »

**Du 16 septembre 2016 au 9 décembre 2016**

### **UN LIVRE POUR CHAQUE ENFANT RHODANIEN NOUVEAU NE**

À partir de 2017, le Département du Rhône offrira à tout enfant rhodanien né ou adopté de moins de 3 ans l'année précédente, un album qui sera en quelque sorte son premier contact avec le livre, les mots et les images.

Cette ambition répond à l'axe stratégique de son schéma de Lecture publique 2015-2019 qui est de « développer et valoriser le rôle social et culturel de la lecture publique porté par les bibliothèques ».

Afin de soutenir la création artistique et l'émergence de nouveaux talents, le Département fait le choix de recourir à un concours régional pour sélectionner le premier album « Bébé lecteur » qu'il offrira aux bébés nés ou adoptés en 2016.

### **ART.1 - Conditions de participation**

- Le concours est ouvert à toute personne résidant en Région Auvergne Rhône Alpes, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.
  - Les agents et élus du Conseil départemental du Rhône ne peuvent participer.
- Le concours est exclusivement réservé aux candidats n'ayant jamais publié de monographie de littérature jeunesse à compte d'éditeur (album, roman, bande dessinée), en version papier ou en version numérique, et ce quel que soit le pays d'origine de l'éditeur.
  - Peuvent donc participer : les personnes ayant publié une histoire ou des illustrations dans une revue, dans un ouvrage collectif, dans des publications scolaires et parascolaires.
- L'illustrateur.trice devra impérativement être soit étudiant.e dans une école d'art (école supérieure d'art, école des arts et industries graphiques, arts décoratifs, etc.) soit titulaire d'un diplôme en arts plastiques (baccalauréat arts plastiques, Master, DNSEP, etc.) afin de placer le Département dans une logique d'accompagnement professionnel des artistes.
  - Le projet peut émaner d'une seule personne qui est auteur.e et illustrateur.trice.
  - Le projet peut émaner d'une candidature en binôme : association entre un.e auteur.e et un.e illustrateur.trice.
- Un seul projet par participant est accepté.

## **ART.2 - Caractéristiques de l'album imprimé (album lauréat)**

- Le format d'impression après façonnage est au maximum de 210 mm X 295 mm et au minimum 15mm X 15 mm. Le format à l'italienne (paysage) est accepté.
- L'album fait 24 pages (hors couverture).

## **ART.3 - Caractéristiques du projet d'album (sont exclus les imagiers et albums sans texte)**

- L'histoire doit se dérouler sur 20, 22 ou 24 pages.
  - L'histoire comprendra donc à minima 10, 11 ou 12 illustrations.
- Toutes les formes narratives sont acceptées.
  - La longueur du texte n'excèdera pas 400 mots (hors titre).
- Illustrations : la technique utilisée est libre (dessin, peinture, photo, collages, DAO...) à l'exception des projets en volume, à tirettes, etc.
  - Les illustrations peuvent être pleine page (= à fond perdu).
- Le texte et les illustrations doivent être inédits et libres de droits.
- Concernant la couverture, seule l'illustration de la page 1 est obligatoire ;
  - Les candidats peuvent cependant présenter une couverture illustrée en 1 et 4.

## **ART.4 – Format des illustrations originales**

- Le format des illustrations originales devra faire au minimum 200 mm x 200 mm et ne devra pas excéder le format 325 mm x 252 mm.
  - Prévoir les bords perdus, zone de rognage
    - Si l'illustration est prévue à fond perdu, il faut prendre la précaution d'augmenter de 5 mm sa dimension de côté ou des côtés sans quoi elle sera rognée au façonnage ; ainsi il conviendra de s'attacher à ce qu'aucun élément pertinent ne soit coupé à la rogne !
- Dans le cas d'un montage numérique, le format de chaque illustration devra être au minimum de 3071 x 2386 pixels en jpg et en 300 dpi.

## **ART.5 - Présentation du projet maqueté**

- Le projet d'album devra être présenté sous la forme d'une maquette papier en couleurs reliée (une simple spirale suffit).
  - La maquette (photocopies couleurs) sera au format réel.
- La maquette papier sera donc composée comme suit :
  - L'histoire complète : les 20, 22 ou 24 pages montées en vis-à-vis
  - La couverture illustrée ne devra comprendre que le titre.
- Toute maquette papier non conforme au règlement sera rejetée par le service instructeur.

## **ART.6 - Composition du dossier de candidature**

- **Le dossier comprendra les pièces suivantes :**
  - Le formulaire d'inscription dûment complété par chaque candidat si candidature en binôme,
  - Le projet en version papier maqueté comme indiqué à l'article 5,
  - Une version numérique (cédérom gravé) comprenant le projet global au format pdf + toutes les illustrations au format jpg en 300 dpi
- **Dans le cas d'une candidature en binôme : un seul dossier doit être rendu.**

## **ART.7 - Date limite d'envoi du dossier de candidature**

- L'inscription au concours sera validée lorsque le dossier complet sera parvenu au service instructeur
  - Un accusé réception sera envoyé à chaque candidat par courrier postal.
  - Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté.
- **La date de clôture pour l'envoi des dossiers est fixée au 9 décembre 2016.**
  - **Envoi par voie postale :** recommandé ou Chronopost
    - **Dossier à adresser à :**  
*Médiathèque départementale du Rhône 15 rue de l'Armistice 69500 BRON*
  - **Le dépôt des dossiers dans les locaux du service instructeur est accepté.**
    - **Dépôt des dossiers jusqu'au 9 décembre 2016 entre 9 h 00 et 16 h 00**
    - **Dossier à déposer à :**  
*Médiathèque départementale du Rhône - 15 rue de l'Armistice - 69500*

BRON

## **ART.8 - Composition du jury**

- *Présidence du Jury : Madame la Vice-présidente déléguée culture du Conseil départemental*
- *Représentants de la MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE (4): Directrice, Responsable action culturelle et partenariat, et 2 bibliothécaires*
- *Représentants des Bibliothèques – médiathèques du réseau départemental (5)*
- *Représentants des libraires (1)*
- *Représentants des services de la PMI du Département (2) : un médecin, une infirmière-puéricultrice.*

## **ART.9 - Modalités de sélection**

- Les maquettes seront anonymées par le service instructeur.
- Le Jury se réunira pour l'examen des maquettes présélectionnées en décembre, au cours de la semaine 50.
- Les candidats retenus seront prévenus par téléphone ou courrier électronique.

### **ART.10 - Annulation du concours, réclamation et indemnisation**

- Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si aucun envoi ne lui paraît publiable dans la collection.
- Toute décision des jurés est sans appel.
- Les candidats des projets non retenus à l'issue de chaque tour ne pourront prétendre à aucune indemnité.

### **ART.11 - Contrepartie du lauréat (ou des lauréats en cas de candidature en binôme)**

- Le projet lauréat est financé à hauteur de 8 400 € brut, correspondant à la cession des droits d'auteur.
  - Les déclarations sociales sont réglées directement par le Conseil départemental du Rhône, en qualité d'éditeur, et déduites des 8 400 €.
- Si le projet retenu émane d'une candidature en binôme, il reviendra à celui-ci de déterminer le rapport financier entre les 2 parties.
- En acceptant le prix, le(s) lauréat(s) cède(nt) leurs droits d'exploitation pour une durée de 3 années à compter de la date de publication de l'album.
  - Au-delà de cette période, le(s) lauréat(s) retrouve(nt) leurs droits d'exploitation et peuvent contacter d'autres éditeurs.
- Les droits de représentation et de déclinaison des visuels sont cédés pour la durée de vie de l'opération exclusivement dans le cadre de la promotion des actions culturelles et sociales du Conseil départemental du Rhône.

### **ART.12 - Retour des projets non retenus**

- Les maquettes papier seront retournées aux candidats, par voie postale simple dans un délai maximal de 3 mois à compter de la proclamation des résultats.
- Le coût de ces retours sera à la charge de l'organisateur du présent concours.
- Les candidats peuvent également venir retirer sur place leur maquette non retenue.

### **ART.13 - Organisateur du concours**

- **Organisateur : Médiathèque départementale du Rhône**
- **Contact – Renseignements complémentaires :**
  - **Marie-Christine DURAND** au 04.72.14.57.23. ou [marie-christine.durand@rhone.fr](mailto:marie-christine.durand@rhone.fr)
  - **Marion DUPUY** au 04 72 14 57 32 ou [marion.dupuy@rhone.fr](mailto:marion.dupuy@rhone.fr)

# Bébé Lecteur Concours 2016

**Fiche d'inscription (3 pages) à remplir lisiblement en majuscule**

sauf adresse mail, merci de respecter les caractères utilisés dans votre adresse

***À joindre au dossier de candidature***

**TITRE DU PROJET :** .....

**Techniques utilisées :** .....

**Ce projet émane :** d'une candidature simple / candidature en binôme \*

**Nom de l'illustrateur (trice) :** .....

**Nom de l'auteur (e) *si candidature en binôme* :** .....

**ESPACE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR**

***Projet reçu le :*** .....

***N° de réception :*** .....

***Projet accepté / refusé***

***AR envoyé le :*** .....

**Renseignements concernant l'illustrateur (trice)  
et auteur(e) en cas de candidature simple**

<b>NOM</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>NE(E) LE</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>CODE POSTAL et VILLE</b>	
<b>TELEPHONE</b>	
<b>ADRESSE MEL</b>	

STATUT       Étudiant (e) précisez l'établissement .....

Salarié (e) précisez la nature de votre emploi.....

Autre, précisez.....

DIPLOME en ARTS PLASTIQUES : précisez le niveau et le nom de l'établissement  
.....

Répertorié sur un site professionnel : OUI/NON, lequel : .....

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e).....

demeurant .....

certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions.

Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

***Date et signature du candidat***

**Renseignements concernant l'auteur (e)  
en cas de candidature en binôme**

<b>NOM</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>NE(E) LE</b>	
<b>ADRESSE</b>	
<b>CODE POSTAL et VILLE</b>	
<b>TELEPHONE</b>	
<b>ADRESSE MEL</b>	

STATUT       Étudiant (e) précisez l'établissement .....

Salarié (e) précisez la nature de votre emploi.....

Autre, précisez.....

Répertorié sur un site professionnel : OUI/NON, lequel : .....

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e).....

demeurant au .....

certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions.

Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

***Date et signature du candidat***